

MIS SUR LE SITE

INTERNET DE LA

COMMUNE LE 17/11/2023

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

**Portant réglementation du stationnement et de la circulation lors des interventions du Service de l'eau et de l'Assainissement de l'EMS durant l'année 2024**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article R 110-1 du Code de la Route
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	la demande du service de l'eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation afin d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité routière lors des interventions du service de l'eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg, ses sous-traitants et le SDEA,

ARRETE**Article 1^{er}****Du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024,**

Pour les travaux qui seront réalisés :

- Remplacement de tampons et de trappes d'assainissement, d'avaloirs et de grille d'avaloirs,
- Rénovation de réseau et de branchement d'eau potable et d'assainissement,
- Réparation sur les réseaux de distribution d'eau potable et les collecteurs d'assainissement,
- Curage préventif et curatif (rétablissement de l'écoulement) des réseaux publics d'assainissement,
- Inspection télévisée des réseaux d'eau et des collecteurs d'assainissement,
- Mise en place d'appareillage de surveillance des réseaux d'eau et d'assainissement,
- Procéder à toutes interventions d'urgence afin d'assurer la continuité de service.

Les mesures suivantes peuvent être prises :

- Sens prioritaire de circulation par mise en place de panneaux CK18/BK15 dans l'emprise des travaux,
- Rétrécissement ponctuel de la chaussée : les véhicules seront déviés en périphérie de la zone d'intervention sur la partie restante de chaussée,
- Route barrée à la circulation (sauf desserte des riverains), un itinéraire de circulation sera mise en place,
- Sens unique de circulation alternée réglementé par mise en place d'agents munis de piquets mobiles K12 dans l'emprise des travaux,
- Sens unique de circulation alternée réglementé par mise en place de feux de chantier dans l'emprise des travaux,
- Sens unique de circulation alternée par déport d'un feu de circulation et modification du cycle des feux (selon les prescriptions du SIRAC),
- La vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h dans la zone de chantier,
- Cheminement piétonnier sécurisé ou a contrario déviation sur le trottoir d'en face,
- Stationnement interdit et qualifié gênant (art. R.417-10 du Code de la Route) dans l'emprise du chantier matérialisé par des panneaux y compris pour les deux roues avec une dérogation pour les véhicules des entreprises intervenantes sur site,
- Dépassement interdit des véhicules autres que les deux-roues,
- Cycliste « mettez pied à terre »,
- Déviation des cyclistes sur chaussée.

Article 2

La liste des entreprises intervenants pour le compte de l'Eurométropole et concernées par le présent arrêté sont les suivantes :

Nom	Rue	Ville	Code postal
ADPR	19 rue des Frères Lumière	ECKBOLSHEIM	67201
ARTERE CONSTRUCTION § TRAVAUX PUBLICS	7 rue de Bruxelles	MARLENHEIM	67520
AXEO TP	1 rue de l'industrie	HOERDT	67720
CENTRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHES	79 route du Rhin	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	67411
COLAS FRANCE	47 a rue de l'île des pêcheurs	OSTWALD	67541
DENNI LEGOLL	61 rue de Rosheim	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	67870
EIFFAGE ROUTE NORD EST S.A.S	12 rue de Molsheim	WOLXHEIM	67120
ENGEES	1 quai Koch	STRASBOURG CEDEX	67070
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE	5 rue du Ried	HAGUENAU	67507
GINGER	13 rue de l'Electricité	HOENHEIM	67800
GR ENVIRONNEMENT†	4 rue Edmond Flamand	REDING	57445
IDVERDE	3 impasse Antoine IMBS	HOLTZHEIM	67810
INFRANEO STRUCTURE § REHABILITATION	Impasse du Moulin	SAINT GEORGES DE RENEINS	69830
IRH INGENIEUR CONSEIL	140 rue du Logerbach	COLMAR	68000
LA PAYSAGERIE	Lieu-dit Hagel	KERTZFELD	67230
LINGENFELD ENVIRONNEMENT STRASBOURG	Chemin du Hitzthal Carrefour	Oberschaeffolsheim	67203
LUCIEN SPEYSER ET CIE	1 rue de l'industrie	GERSTHEIM	67150
MARIO TASSONE ELECTRONIC	57 rue des Messieurs	KALTENHOUSE	67230
MBH	13 rue des Tulipes	HERRLISHEIM	67850
MEINAU SERVICES REGIE DE QUARTIER	46 avenue de Normandie	STRASBOURG	67100
MULLER TP	16 rue d'Otterswiller	SAVERNE	67700
REGIE DES ECRIVAINS	1 rue Verlaine	SCHILTIGHEIM	67300
ROESSEL SAS	12, rue de l'Electricité	BISCHHEIM Cedex	67803
SADE	10, rue de l'Industrie	FEGERSHEIM	67640
SATER	Rue Jean Lenoir	SOUFFLENHEIM	67620
SDEA	1 Rue de Rome	SCHILTIGHEIM	67300
TG SERVICE SARL	18 RUE DE L'ENERGIE	MOLSHEIM	67870
SCHOTT ELAGAGE	2 Impasse de l'Europe	PHALSBOURG	57370
HOLTZINGER	2 Impasse de l'Europe	PHALSBOURG	57370
SEMERU	4 avenue des Marronniers	BONNEUIL-SUR-MARNE	94380
SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	1 parc de l'Etoile	Strasbourg Cedex	67076
SOBECA	RTE DE BOUXWILLER	BOUXWILLER	67330
SOGEA MULLER TRAVAUX HYDRAULIQUES ALSACE	Route de HINDISHEIM	KRAUTERGERSHEIM	67880
SPIE	2 route de Lingolsheim	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	67411
SUEZ EAU FRANCE	51 A rue Général Leclerc	OBERNAI	67210
TH SIGNALISATION	27 rue du Maréchal Lefebvre	STRASBOURG	67100

- Article 3** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 4** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5** Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Madame la Préfète du Bas-Rhin
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police Municipale de Holtzheim
- S.D.I.S.
- Monsieur Denis BITTEROLF du service de l'Eau et de l'assainissement de l'Eurométropole
- CTS et CTBR

Holtzheim le 6 décembre 2023
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

